

L'an DEUX MIL QUATORZE, le 11 MARS, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence
de Monsieur André JULIEN, Maire.

**OBJET: Approbation modification n°1
Plan Local d'Urbanisme**

Délibération 2014/03

ETAIENT PRESENTS :

André JULIEN, Dominique BLOIS, Antoine MALVOS, James TOURNE
Delphine JACQUES, Pascal SIMON, Stéphane KY, Rémy PELTIER,
Serge SCHUSTER, Michel BELLENOUE, Sylvie POIRIER, Olivier NOGUES,
Patricia LHOSTE

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Rémy PELTIER a été élu secrétaire

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13 et R123-25,

Vu la délibération en date du 21 avril 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 15 mars 2013 prescrivant la modification du PLU

Vu l'arrêté municipal en date du 3 septembre 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête
publique relative à la modification du PLU,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le projet de modification du Plu tel qu'il est présenté au Conseil
Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la
présente délibération
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-
24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois,
d'une mention dans un journal
- Dit que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plu
modifié est tenu à la disposition du public en mairie Berchères-Saint-Germain et
à la préfecture d'Eure-et-Loir aux heures et jours habituels d'ouverture,

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
André JULIEN

